

ASSEMBLÉE DU 24 NOVEMBRE 2021

À 17 : 00 HEURES

- ORDRE DU JOUR -

N/D : 1-5-3/07

**Prendre note qu'en raison des mesures sanitaires le nombre de personnes pouvant assister à la séance est limité**

Donc, afin de vous assurer d'un suivi, nous vous suggérons, si vous aviez des interrogations portant sur l'ordre du jour ou des questions pour les membres du Conseil, de les acheminer à la direction générale, par courriel, soit :

✉ [bouchardj@mrclassomption.qc.ca](mailto:bouchardj@mrclassomption.qc.ca);  
✉ [deslongchampsn@mrclassomption.qc.ca](mailto:deslongchampsn@mrclassomption.qc.ca).

1. - **PRÉLIMINAIRES**
  
- 1.1 - Ouverture de la séance;
  
- 1.2 - Élection du préfet;
  - 1.2.1 Serment d'office;
  
- 1.3 - Adoption de l'ordre du jour;

1.4 - Nomination du préfet suppléant;

1.4.1 Serment d'office;

1.5 - Adoption du procès-verbal (27 octobre 2021);

2. - **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2.1 - Avis de conformité :

2.1.1 Règlements numéros 576-5 et 351-21 de la Ville de L'Épiphanie;

2.2 - Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) :

2.2.1 Demande d'extension de délai;

2.3 - Embauche d'un conseiller en aménagement et développement;

2.4 - Comité consultatif agricole (CCA) :

2.4.1 Nomination des membres;

2.4.2 Nomination du président;

2.4.3 Motion de remerciements;

2.5 - Services professionnels en vue de réaliser une étude géotechnique et une évaluation environnementale de site (phases 1 et 2) dans le dossier du Complexe environnemental de la MRC de L'Assomption :

2.5.1 Dépôt des procès-verbaux de l'ouverture et de l'analyse des soumissions;

2.5.2 Octroi du mandat;

3. - **ADMINISTRATION**

3.1 - Dépôt du rapport d'autorisation de dépenses et de paiement;

3.2 - Dépôt de l'état des résultats en date du 30 septembre 2021;

3.3 - Prévisions budgétaires :

3.3.1 Adoption des prévisions budgétaires 2022 :

3.3.1.1 Partie I, Aménagement, environnement, développement économique, et administration; (doivent être adoptées par les municipalités membres de la MRC de L'Assomption à la majorité des voix);

- 3.3.1.2 Partie II (doivent être adoptées par les municipalités incluses dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal à la majorité des voix), ainsi que les autres responsabilités pour lesquelles la MRC de L'Assomption a déclaré sa compétence;
  - 3.3.1.3 Partie IV, Code municipal, (doivent être adoptées par la municipalité régie par le Code municipal);
  - 3.3.1.4 Partie V (doivent être adoptées par la municipalité ayant le bénéfice de cet écoparc situé à Repentigny);
  - 3.3.1.5 Partie VII (doivent être adoptées par la municipalité hors territoire CMM ayant le bénéfice du service 211);
- 3.3.2 Avis de motion (projet de règlement numéro 176 décrétant la répartition des dépenses de la MRC de L'Assomption, selon les fonctions non-prévues au deuxième alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que la contribution à un organisme de développement économique (dispositions de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q., 2015, c. 8), également, une contribution sera prélevée pour la gestion des matières résiduelles, la gestion des RDD et des écoparcs, conformément aux déclarations de compétence en ces matières.
- 3.4 - Indexation et grille salariale 2022;
- 3.5 - Signature des effets bancaires;

- 3.6 - Calendrier des séances 2022;
- 3.7 - Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus;
- 3.8 - Délégation au directeur général d'octroyer le contrat d'assurances générales pour l'année 2022;
- 3.9 - Matières résiduelles :
  - 3.9.1 Ajout d'une (1) collecte de déchets sur le territoire de la Paroisse de Saint-Sulpice;
  - 3.9.2 Renouvellement de l'entente entre la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de L'Épiphanie pour le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);
- 3.10 - Octroi de mandat en surveillance de chantier des branches 2 et 3 du cours d'eau Cabane Ronde;
- 3.11 - Mise en œuvre des projets culturels 2022 – Entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- 3.12 - Transferts et affectations budgétaires;

4. - **AUTRES SUJETS**

4.1 - Motion de remerciements;

4.2 - Demande au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires;

4.3 - Délégués de comté;

4.4 - Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal;

4.5 - Table des préfets et élus de la Couronne Nord (TPÉCN) :

4.5.1 Nomination au sein du conseil de la Table;

4.5.2 Approbation du budget 2022 de la TPÉCN touchant le contrat de prêt de service du coordonnateur aux dossiers métropolitains et divers;

4.6 - Nomination à la Commission de développement économique;

4.7 - Politique d'investissement du Fonds de Relance de la MRC de L'Assomption;

4.8 - Varia;

5. - Période de questions;

6. - Levée de l'assemblée.